

Conditions générales de vente

CENTRE NAUTIQUE ET DE PLEIN AIR DE LESCONIL - 2 rue Victor Hugo – 29740 LESCONIL
Forme juridique : Association Loi 1901 - SIRET : 33323186800014
Les présentes conditions générales de vente sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.
Elles régissent les rapports entre le Centre Nautique et de Plein Air de Lesconil (CNPA) et ses clients bénéficiaires des prestations activités nautiques. Le CNPA est affilié à la Fédération Française de Voile.

Art. 1 : Adhésion CNPA

Le CNPA étant une association type loi 1901, l'adhésion est obligatoire. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration. L'adhésion est de 8€ et est valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. **En cas d'annulation du stage elle ne peut être remboursée.**

Art. 2 : Pratique des activités nautiques encadrées

Activités réservées à toute personne âgée de 4 ans révolus et plus, en bonne condition physique et apte, pour les moins de 16 ans, à s'immerger puis à nager 25 mètres (excepté activité jardin des mers et moussaillon), pour les + de 16 ans, à plonger et à nager au moins 50 mètres.

Art. 3 : Licence et assurance

1. Licences FFVoile :

Tout stagiaire a la possibilité d'adhérer à la Fédération Française de Voile (FFV), club (enfant : 32€ / adulte : 68€) valable à l'année civile dans tous les clubs affiliés à la FFV (Tarifs 2024). **En cas d'annulation du stage, la licence ne sera pas remboursée.**

2. Assurances complémentaires :

Tous les participants aux stages de voile sont assurés par le contrat en Responsabilité civile de l'assureur de l'association : AXA, numéro de RC 756 525 3304.

Elle peut être complétée par la souscription d'une police complémentaire AXA qui étend notamment la couverture de la garantie à l'assistance rapatriement + capital décès + capital invalidité selon des niveaux de couverture variables en fonction du montant de la prime. Plus d'informations au panneau d'affichage du CNPA et sur le site internet : centrenautiquelesconil.com.

Art. 4 : Tarifs

Le prix des prestations 2024 est défini par le document tarifaire affiché à l'accueil pour les activités réglées au comptoir et sur le site Internet pour les inscriptions en ligne.

Art. 5 : Modalités d'inscription

En ligne, sur notre site internet « centrenautiquelesconil.com » avec règlement sécurisé par carte bancaire.

Toute réservation en ligne devra faire l'objet d'un paiement intégral de la prestation pour être validée.

Par téléphone, au 02.98.87.89.43 **Par courrier**, en nous retournant les documents d'inscription et le règlement à : CNPA – 2 rue Victor Hugo - 29740 LESCONIL. Le formulaire d'inscription est à retirer au secrétariat ou sur demande par mail ou téléphone, pour un envoi par mail.

Votre stage ne sera définitivement réservé qu'à la réception du règlement de la totalité du stage. En l'absence de règlement, vos places sur le stage ne sont pas garanties. L'intégralité des pièces (fiche d'inscription + règlement) devra impérativement parvenir au CNPA au plus tard 15 jours avant le début du stage. **Toute inscription réservée mais non soldée pourra être annulée par le CNPA.**

Art. 6 : Formalités-déclarations :

- L'utilisateur déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CNPA.
- L'utilisateur autorise ou n'autorise pas le CNPA à utiliser les images à titre d'information et d'illustration pour ses supports de communication faisant l'objet d'une diffusion locale, départementale, régionale, nationale et internationale.
- L'utilisateur déclare avoir pris connaissance du contrat AXA, numéro de RC 756 525 3304, consultable à l'accueil.
- L'utilisateur déclare avoir pris connaissance de l'arrêté du 9 février 1998 affiché à l'accueil et relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile.
- L'utilisateur autorise ou n'autorise pas le stagiaire à regagner seul le domicile.
- L'utilisateur autorise après consultation d'un praticien, le responsable du CNPA à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident.
- L'utilisateur désengage le CNPA de toutes responsabilités des mineurs en dehors des heures d'encadrement.

Art. 7 : Mode de règlement :

7.1 : **Paiement en ligne** > Nous utilisons le système de paiement en ligne sécurisé Cyberplus paiement de la Banque Populaire Grand Ouest. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un éventuel dysfonctionnement de ce service. Toute réservation en ligne devra faire l'objet d'un paiement intégral de la prestation. Un email de confirmation vous sera transmis lors de la réservation.

7.2 : **Carte bancaire** > Cartes bancaires acceptées : Carte Bleue, Carte Visa, Eurocard/Mastercard. L'American Express n'est pas acceptée.

7.3 : **Chèques vacances (papier et connect)**. Nous acceptons le paiement par chèques-vacances du groupe ANCV uniquement. Le nombre de chèques n'est pas limité. Nous vous précisons que nous ne procédons pas au remboursement du trop perçu.

7.4 : **autres moyens de paiement** > Chèque bancaire, espèces

Art. 8 : Délai de rétractation :

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, en cas de vente à distance, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la confirmation de la commande par le CNPA, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour qui resteront à sa charge.

Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique pas aux « prestations [...] de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée », conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation.

En conséquence, la faculté de rétractation dans un délai de 14 jours pour échange ou remboursement, prévue par l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, n'est pas applicable aux Prestations datées réservées auprès du Producteur.

Art. 9 : Modifications de stage

De votre fait : une modification de stage pourra être acceptée **exceptionnellement**. Aucune modification ne sera acceptée dans les 15 jours précédant votre stage.

Du fait du CNPA : pour diverses raisons, il peut vous être proposé un autre stage que celui auquel vous êtes inscrit. Vous êtes libre de ne pas accepter. Dans ce cas nous vous remboursons les sommes versées.

Le CNPA se réserve le droit de regrouper 2 stages avec des stagiaires de niveaux et d'âges différents.

Art. 10 : Conditions d'annulation et remboursement

De votre fait : Toute annulation doit être effectuée par courrier ou par mail. Tout stage commencé est dû en intégralité.

Garantie remboursement :

Pour le prix de 8€ / stage, la **garantie remboursement** permet un remboursement en totalité ou en partie en fonction de la date d'annulation :

- Plus de 15 jours avant le début du stage : remboursement à 100% (sans justificatif)
- Entre 14 et 3 jours avant le début du stage : remboursement à 70% (sans justificatif)
- Moins de 3 jours avant le début du stage : remboursement à 50% (sans justificatif)

Avec justificatif (convocation à un examen, maladie ou accident corporel du stagiaire, décès au sein de la famille, attestation employeur) : 100 % remboursé.

Pour tout stage commencé, elle vous permet d'obtenir un **remboursement des jours de stage non effectués, sur présentation d'un justificatif**. **Sans la garantie remboursement aucun remboursement de stage ne sera possible.**

Les arrivées tardives et les départs prématurés ne donneront lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des conditions météorologiques qui ne conviendrait pas au stagiaire ne donneront lieu à aucun report ou remboursement.

Dans tous les cas, le coût de l'adhésion, des assurances complémentaires et annulation ainsi que la licence seront conservés.

Tout avoir émis par le club est valable 1 an à compter de la date d'édition.

Du fait du CNPA : la Direction se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de participants. Les participants seront remboursés des sommes versées, sans pour autant donner le droit à un versement d'indemnités.

En cas de conditions météorologiques défavorables, le CNPA se donne le droit d'annuler au maximum 2 séances sans report ou remboursement.

En fonction de la météo, seul le Responsable Technique Qualifié ou son adjoint est habilité à juger de l'obligation d'annuler la séance. Dans ce cas, les stagiaires (parents compris) sont invités à s'informer du déroulement prévu (cours théoriques, matelotage, report ou annulation)

Seules les personnes présentes au moment de la séance concernée par l'annulation pourront bénéficier des compensations telles que définies ci dessus.

L'annulation ne donnera pas lieu à remboursement si la séance peut être reportée.

Le C.N.P.A. se réserve le droit de modifier les horaires et le lieu de départ des stages ou séances, si les conditions météorologiques rendent nécessaire une telle décision.

Art. 11 : Responsabilité :

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et en avoir informé le(s) Bénéficiaire(s) de ladite Prestation, s'il n'est pas lui-même le Bénéficiaire.

En outre, chaque Bénéficiaire doit se conformer aux consignes, conseils et recommandations du ou des moniteurs. A cet égard, nous ne pourrions être tenus pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence d'un ou plusieurs Bénéficiaires et nous nous réservons en outre le droit d'expulser à tout moment, un Bénéficiaire dont le comportement serait considéré comme dangereux pour lui-même ou pour les autres participants. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible.

Les mineurs doivent, pour toutes activités, présenter une autorisation parentale ou être accompagné d'une personne majeure et responsable.

Dans certains cas, nous pouvons vous demander de signer une décharge de responsabilité.

Art. 12 : Vol, bris ou perte de matériel personnel :

La direction décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol de matériel personnel (bijoux, montre, lunettes, lentilles, appareil photo, smartphone...) durant le stage.

Art. 13 : Réclamation :

"Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage, cours, d'une location ou prestation doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du Directeur du CNPA en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date :

-Par courrier : CNPA-2 rue Victor Hugo- 29740 LESCONIL

-Ou par mél : contact@centrenautiquelesconil.com

A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel en faisant référence au contrat **NAUTISME EN BRETAGNE**.

Art. 14 : Loi « RGPD »

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le centre nautique afin d'effectuer une inscription à un stage. Elles sont conservées pendant 5 ans afin de respecter les obligations légales (facture, avoir, paiement d'une prestation, produit, assurance...), d'assurer le traitement des demandes, créer et gérer un accès à nos stages, à la prospection commerciale, dans ce cadre-là et conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : dpo@centrenautiquelesconil.com

- Dans le cadre de la délivrance d'une licence, vos données (nom, prénom, date de naissance...) seront transmises à la Fédération Française de Voile, celle-ci s'engage à traiter ces informations uniquement à des fins liées à son activité et à ce que le licencié puisse à tout moment accéder aux données collectées en contactant : DPO@ffvoile.fr